

Restauration d'oeuvres et d'objets d'art des musées - Demandes de subventions auprès du Ministère de la Culture

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le programme de restaurations pour 2000 dans les musées de Besançon a été établi comme suit :

- Musée du Temps : un ensemble de pièces d'horlogerie et de peintures pour un montant total de 662 566,94 F,

- Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie : restauration de «L'hallali du cerf» de Courbet ainsi qu'un ensemble de tableaux, sculptures et dessins présentés dans les expositions temporaires, en particulier «Gustave Courbet et la Franche-Comté», restauration de la peinture de Simon Vouet «Le ravissement de Sainte-Madeleine», ainsi qu'un ensemble de cadres en bois doré pour un montant total de 321 587,05 F,

- Musée Comtois : restauration de marionnettes de la collection Franceschi et d'une seille pour un montant total de 48 143,52 F

Le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Franche-Comté) propose d'accorder sa participation comme suit :

- Musée du Temps	330 000 F
- Musée des Beaux-Arts	138 000 F
- Musée Comtois	12 000 F

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- solliciter ces subventions auprès du Ministère de la Culture (DRAC Franche-Comté),

- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative dès réception des arrêtés attributifs, ces subventions en recettes au chapitre 90.322.1321.00509. 52000, en dépenses au chapitre 90.322/2316. 00509 code service 52000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.